

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Présents : Jérôme TOURNIER, Roger BALLETT, Gilles CAMPY, Céline CANNARD, Rémi COURTOUT, François FOUCQUART, Monique GAUDRON, Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN, Brigitte MATHIEUX, Chrystel MEULLE, ,, Jean NOZIERE, Frédéric OLIVIER, Emmanuel RIZZI, Marie Noëlle ROY, ,

Excusés : Amandine GUICHARDOT pouvoir à Frédéric OLIVIER

Annie SALOMON DU MONT pouvoir à Marie-Noëlle ROY

Karine BLONDEAU pouvoir à Brigitte MATHIEUX

Sandrine GAUCHET pouvoir à Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle ROY

1. Approbation compte rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

2. Présentation par le cabinet Verdi de l'étude hydraulique secteur Nord Bréry

Présentation de l'étude et de quelques préconisations d'aménagements en séance. M. Le maire demande à M.Ballet de réunir une commission élargie (eau et assainissement – voirie a minima) afin d'étudier les meilleures opportunités.

2. Convention d'occupation précaire d'un terrain communal

Il s'agit de la parcelle ZI n°143 En Vilain ; superficie de 0,743 ha, zone 1AU.

Suite à la lecture de la convention passée entre la Commune de Domblans et le Preneur M. Emmanuel RIZZI, Jean NOZIERE propose quelques modifications pour préciser certaines clauses et alléger cet écrit. Après présentation cette convention est *adoptée à l'unanimité* (18 voix ; M.RIZZI, concerné, est sorti de la salle)

4. Occupation de la salle polyvalente Gagneur par le centre de loisirs lors des vacances d'automne

Les travaux d'extension du centre de loisirs ne seront probablement pas terminés aux vacances d'octobre. Il convient donc de proposer un avenant à la délibération du 20 janvier 2022 en appliquant les mêmes tarifs ; Comme pour la précédente délibération, ne seront facturés que les week-ends : les 22 et 23 octobre et 29 et 30 octobre 2022 à 220 € par week-end soit 440 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Contribution 2021 des communes au budget du SDIS

Le financement du SDIS est assuré par la CCBHS ; Le montant que la commune doit régler est de 35 318€, cette contribution sera versée en une seule fois en 2022 à la CCBHS et ce, à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention.

Il s'agit d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec la CCBHS pour l'année 2021 et pour 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Participation à maîtrise d'œuvre d'étude à l'interconnexion des réseaux

La commune de Domblans souhaite réaliser des travaux pour effectuer une interconnexion des réseaux d'eau avec le syndicat des eaux de Tortelet. La connexion serait utilisée en cas de pollution ou de casse importante du réseau. La distance entre les réseaux actuels est d'environ 820 mètres et la liaison pourrait se faire sous les chemins de l'AF de Domblans et Bréry avec une comptabilité du diamètre des tuyaux. L'étude de ce projet s'élève à 6500€ HT. Le Comité syndical accepte de participer financièrement aux frais de maîtrise d'œuvre pour cette étude. Notre participation sera donc de 50 % du montant donné, minorée de la subvention accordée par l'Agence de l'eau soit 3250€, cette somme étant inscrite au BP 2022.

Chantal MARTELIN s'interroge sur le fait que dans ces situations, on ne puisse pas utiliser l'eau de la source que possède la commune sur Frontenay ?

Emmanuel RIZZI répond que la quantité et la qualité de l'eau issue des sources ne sont pas compatibles avec les besoins de Domblans. Par ailleurs nous n'avons aucune garantie sur l'état des tuyaux entre Frontenay et les réservoirs de Domblans.

Chantal MARTELIN et Jean NOZIERE s'interrogent sur l'incidence qu'il pourrait y avoir sur le tarif de l'eau après cette réalisation.

Emmanuel RIZZI répond que cette étude n'est pas une adhésion au syndicat du Tortelet et donc que la décision de ce soir n'entraînera aucune incidence sur le tarif de l'eau de Domblans Cette incidence n'est pas connue à ce jour.

M. le maire ajoute en effet que pour l'instant, il s'agit seulement de délibérer sur une étude.

1ère délibération sur le principe de l'étude et son coût : *16 pour ; 2 contre; 1 abstention ;*

2ème délibération sur une demande de subvention à l'Agence de l'eau : *16 pour ; 2 contre ; 1 abstention ;*

7. Convention avec la commune de Passenans – remplacement secrétariat de mairie

Afin de pallier l'absence de Mme Perrenoud et en renfort de Mme Bonin, M.le Maire a demandé à la secrétaire de mairie de Passenans de gérer les affaires courantes et de préparer le second tour de l'élection présidentielle les mercredis 20 et 27 avril 2022 de 14h à 17h. Il convient donc d'autoriser M. TOURNIER à signer une convention avec la mairie de Passenans pour ce renfort
Proposition adoptée à l'unanimité.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à partir du lundi 2 mai, une secrétaire de mairie viendra à mi-temps pour renforcer le travail du secrétariat durant l'absence de Mme Perrenoud. De plus, la mairie sera dorénavant fermée le mardi après-midi et les secrétaires ne répondront plus au téléphone de 12h à 13h30.

8. Charte marché de producteurs – Bréry

Une charte régissant les rapports entre les exposants, consommateurs et organisateurs est proposée aux membres du Conseil Municipal afin d'être adoptée.

Chaque membre a pu en prendre connaissance au préalable avec le rapport de présentation.

A.Salomon et M-N. Roy s'inquiètent sur les propositions faites au sujet de l'engagement de la mairie :

- Est-ce la mairie qui est organisatrice ?

-Question sur l'installation du marché et le recrutement des producteurs.

Après discussion, des modifications seront apportées et une nouvelle charte envoyée aux membres du CM.

Le CM vote tout de même sur le principe à l'unanimité.

9. Point sur les premières subventions attribuées

Appartement école dépense 43 479,48 € HT subvention du département de 10 895 € HT.

Chapelle de Bréry (toiture) dépense 6 951,40 € HT subvention du département 1 740 € HT

Alambic Bréry (toiture) dépense 992,50 € HT subvention du département 250 €

City stade subvention de 20 000 € attribuée par la Région.

10. Point sur les dossiers en cours

Jerôme TOURNIER :

- **Cérémonie du 8 mai** : elle se déroulera à 10h à Bréry et à 10h30 à Domblans.

-indique qu'il est nommé représentant des maires à la Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie dans la commission Handicap.

-**Embauche** d'un employé communal pendant la période estivale : du 9 mai au 5 octobre 2022 : M.Dimey.

- **Square des anciens combattants à Bréry** : l'inauguration pourrait avoir lieu le 17 septembre 2022

- **Grand Site de France**: Une réunion est prévue en mai au conseil départemental, avec le préfet et le président du conseil départemental : diagnostic des actions à mener.

- **Une réunion** concernant les inondations d'un quartier de Domblans s'est tenue fin mars en mairie de Voiteur. Elle réunissait des membres des communes de Domblans et Voiteur, de la Communauté de Communes, la DDT et de l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Décision prise : établir un cahier des charges pour connaître tous les points à traiter et les démarches à entreprendre afin de lancer une étude destinée à identifier les travaux nécessaires pour éviter les inondations. (Rédaction CCBHS).

- **Litige chemin** appartenant aux conjoints Rousselot -Emart, Huber et Ponsard : une rencontre en présence du notaire. 2 solutions :

- La commune ne préempte pas mais demande une servitude pour l'entretien des réseaux qui se trouvent sous ce passage.

- on n'a pas de servitude mais si problèmes de réseaux, les travaux éventuels en cas de problème sont à la charge des propriétaires sous contrôle des services techniques municipaux.

Point en attente d'une réponse du Notaire.

- **Applications Intra-Muros**: la mise en route sera effectuée par S.Gauchet et J.Tournier. On peut dès à présent télécharger cette application sur son smartphone.

-**Acquisition de terrains** : La signature chez le notaire devait avoir lieu mais rétraction des vendeurs (parcelle ZL 135)

Monique GAUDRON :

-Horloge de l'église : horloge de 1737 classée aux monuments historiques ; en réfection à l'entreprise PRETRE. La commission en charge de ce sujet propose de la réinstaller ailleurs dans l'église car l'accès est trop difficile dans le clocher

Proposition adoptée à l'unanimité.

-Rappel de dates : 30 avril : concert de Printemps musique de Voiteur, salle des fêtes de Domblans

14 mai : soirée années 80 salle Roger NOZIERE organisée par le Comité des Fêtes

10 juin : 1^{er} marché de producteurs à Bréry

Gilles CAMPY :

Dossier gendarmerie : délais des travaux sont respectés ; les logements seront disponibles dans les temps.

Logement école : ponçage des parquets et réfection du couloir seront faits en juillet (vacances scolaires)

Céline CANNARD :

Félicite l'artiste et le groupe de jeunes qui ont réalisé la fresque dans l'abri bus. Elle remercie A.Salomon pour son aide apportée et tous les conseillers ainsi que les villageois qui se sont intéressés à ce travail. Une date pour l'inauguration reste à fixer.

Merci aussi à Céline pour son investissement auprès des jeunes.

11. Questions diverses

- Point sur la maison Royet: Une étude est lancée, 2 cabinets sont requis. F. Olivier s'étonne que cette demande n'ait pas été présentée et approuvée par le CM, Jean Noziere explique qu'en réalité ce sont 2 pré études qui sont lancées, initiées par Gilles Campy, pour permettre la présentation de 2 projets, chiffrés, qui eux feront l'objet d'un vote en CM ; M. le Maire répond que le devis de cette préétude était inscrit au budget.

M.N.Roy s'interroge sur l'entretien extérieur de cette maison : arbres coupés et branchages laissés sur le terrain et beaucoup d'herbes ; les employés communaux doivent intervenir.

La secrétaire de séance, Marie-Noelle ROY



Le maire, J. TOURNIER